

INITIATIVE GRAND ANNECY

Association déclarée

Siège Social : 178 RTE DE CRAN GEVRIER - 74650 CHAVANOD

R.C.S. 434 662 151 ANNECY

(Ci-après, « l'Association »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures trente,
Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Robin RIBIOLLET préside la séance en sa qualité de Président.
Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs.

Madame FRANC Marie, commissaire aux comptes, informée de la présente Assemblée, est présente.

Après avoir pris connaissance :

- Des statuts et du règlement intérieur de l'Association ;
- De la convocation de l'assemblée ;
- Des pouvoirs des membres représentés ;
- De l'inventaire de l'actif et du passif au 31 décembre 2025, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice, arrêtés au même jour ;

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat,
- Conventions réglementées,
- Renouvellement des mandats administrateurs,
- Approbation du budget prévisionnel 2026,
- Approbation du barème de cotisations 2027.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2025, lesquels se soldent par :

- Un excédent lié à l'activité de fonds de fonctionnement de + 13.598,81 €
- Une perte liée à l'activité de fonds de prêt de - 63.453,86 €
- D'où un résultat net de : - 49.855,05 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application de la norme comptable du réseau Initiative, l'assemblée générale propose l'affectation :

- Du résultat du fonds de fonctionnement au compte de réserve « fonds associatif fonds de fonctionnement ». Après affectation, le compte « fonds associatif fonds de fonctionnement » s'élève à :

$$569.218,43 \text{ €} + 13.598,81 \text{ €} = 582.817,24 \text{ €}$$

- Du résultat du fonds de prêt sur chacun des comptes composant le fonds de prêt, selon la répartition suivante :

	2025		Ventilation résultat FDP 2025	
			-63 453,86 €	
Libellé	TOTAL	% de chaque compte	Montant	
ETAT	15 015,77 €	0%	-245,78 €	14 769,98 €
CERA	121 692,16 €	3%	-1 991,90 €	119 700,26 €
GRAND ANNECY AGGLO	632 880,77 €	16%	-10 359,22 €	622 521,54 €
CDC	389 986,43 €	10%	-6 383,44 €	383 602,99 €
CDC CROISSANCE	55 993,32 €	1%	-916,52 €	55 076,80 €
REGION	1 952 556,64 €	50%	-31 960,16 €	1 920 596,48 €
RUMILLY TERRES DE SAVOIE	165 023,72 €	4%	-2 701,17 €	162 322,56 €
SOURCES DU LAC D'ANNECY	165 023,72 €	4%	-2 701,17 €	162 322,56 €
VALLEES DE THONES	165 023,72 €	4%	-2 701,17 €	162 322,56 €
ENTREPRISES	42 019,50 €	1%	-687,79 €	41 331,71 €
CERA	83 107,90 €	2%	-1 360,34 €	81 747,56 €
MARSFISHCARE	18 320,08 €	0%	-299,87 €	18 020,21 €
CLYDE UNION	32 659,82 €	1%	-534,59 €	32 125,23 €
RECTIPHASE	37 311,99 €	1%	-610,74 €	36 701,26 €
TOTAL HORS STARTUP & GO	3 876 615,55 €	100%	-63 453,86 €	3 813 161,69 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions relevant de l'article

L. 612-5 du Code du commerce, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale :

1/ constate que les mandats des administrateurs

- RUMILLY TERRE DE SAVOIE
- IN&MOTION
- THE ROSTER
- ETOEM
- COMITE D'ACTION ECONOMIQUE

viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, et décide de les renouveler pour une durée de trois exercices qui prendra fin au cours de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Chaque administrateur a déclaré préalablement accepter le renouvellement de son mandat et que rien ne s'y oppose.

2/constate que BABYBOOM dont le mandat est venu à expiration ne se représente pas.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de fonctionnement 2026 présenté, d'un montant de 791.164 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la grille de cotisations 2027 identique à celle 2026.

Grille des cotisations 2027

	Montant 2027 brut	Montant 2027 réel (après déduction fiscale : 66% à l'IR ou 50% à l'IS)
Lauréats (en cours d'accompagnement)	150 €	50 €
Personne qualifiée	300 €	100 €
Entreprises	1 à 5	100 €
	6 à 10	160 €
	11 à 19	320 €
	20 à 49	560 €
	50 à 100	800 €
	> 100	1 200 €
Organisme financier	4 000 €	1 600 €
Opérateurs d'accompagnement	500 €	200 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président et au porteur des présentes pour effectuer toutes formalités auprès de toutes autorités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
 Robin RIBIOLLET

La Secrétaire
 Manon BOUKILI